

Subvention à l'élève du CNEAP et UNREP revalorisée de 20 % !

Ce jeudi 26 mars, a été publié au Journal Officiel [un arrêté du ministère de l'Agriculture à propos de la subvention versée par le ministère aux établissements agricoles privé temps plein \(CNEAP, UNREP\) pour l'année civile 2026.](#)

Pour chaque élève interne, les établissements percevront une subvention de fonctionnement d'un montant de 4574 euros soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente (3832 euros). L'augmentation est également de 16 % pour les demi-pensionnaires. Ainsi en 2026, les établissements agricoles du « privé temps plein » (CNEAP, UNREP) percevront une subvention supplémentaire de 21,2 millions d'euros. En 2028, le ministère prévoit d'ores et déjà d'augmenter encore la subvention par élève de 18 % pour les internes et les demi-pensionnaires par rapport à celle de 2026.

La veille, s'était tenue une commission de conciliation dans laquelle siègent les représentant·es des différentes composantes de l'Enseignement Agricole et des représentant·es de l'État. [Retrouvez ici la déclaration faite par l'Élan commun](#)

Rappelons que cette subvention n'est qu'une partie du financement public de l'enseignement privé temps plein puisque l'État prend à sa charge les rémunérations des personnels d'enseignement... sans compter non plus des subventions

facultatives, versées souvent très généreusement et sans transparence par des collectivités territoriales ! Il existe par ailleurs d'autres sources de financement du privé, notamment les frais d'inscription versés par les familles mais aussi des dons de fondations reconnues d'utilité publique (soit avec un crédit d'impôt de 66%)...

Au moment où le service public d'Éducation est victime d'une trajectoire budgétaire **à la baisse avec plus de 200 suppressions de postes depuis 2019** et des fermetures de classes, cette subvention revalorisée est une nouvelle manifestation de la priorité accordée aujourd'hui par notre ministère à l'enseignement privé !

- CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
- UNREP : Union Nationale Rurale d'Éducation et Promotion